

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance n° 70 du 8 mars 2019, 13 h 30

Saint Charles – Salle des Actes – Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 4 avril 2019

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Vincent EGEA, Philippe CASSUTO (pouvoir), Nathalie FABBE-COSTES, Marcel PASQUINELLI, Chantal TARDIF.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

William BENESSIANO (pouvoir), Christophe BUFFAT, Denis COLLOMP, François DEVRED (pouvoir), Mohammed KOUBITI, Mohamed OUERFELLI, Eric VALERIO.

Collège des Usagers :

Nadjma ATTOUMANI (pouvoir), Lyes BELHADJ, Mehdi ELAMINE, Kane MARLIN, Pierre MARTIN (pouvoir), Agathe MESTRALLET, Lucas SCHNEIDER (pouvoir).

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE, Nadège GUILLEM, Karine VAN HEUMEN.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Martine RENAUD (pouvoir).

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Effectif présent ou représenté : 23

PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : Marc BRUANT

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Laurence AMERICI, Nathalie ALMERAS, Julie ATLAN, Pascale BRANDT-POMARES, Caroline BULGARELLI, Mario CORREIA, Idoya DE PONCINS, Bertrand DEVOUARD, Marc GEORGELIN, Hervé JUVENAL, Fabrice LHOTTE, Nathalie PARQUIER, Goetz PARSIEGLA, Pascal RATHELOT, Maryline ROUSSET-GAUTTIER.

ORDRE DU JOUR :

- I. Approbation de procès-verbal**
 - PV de la CFVU du 07/02/2019 (pour approbation)
- II. Actualités**
- III. Présentation**
 - Journée internationale des droits des femmes : les inégalités femmes-hommes
- IV. Vie étudiante**
 - Présentation Dispositifs AFEV (pour information)
 - Charte de l'étudiant (pour avis)
 - Challenge Pix : règlement du concours (pour avis)
 - Projets FSDIE (pour délibération)
- V. Formation / Pédagogie**
 - Création du DIU « Enseigner l'informatique au lycée » (pour avis)
 - Bilan 2018/2019 des candidatures Ecandidat (pour information)

- Commissions pédagogiques :
 - o Bilan annuel des candidatures 2017/2018 et 2018/2019 (pour information)
 - o Guide AMU des commissions pédagogiques de composante : mise à jour (pour délibération)

VI. Questions diverses

Le VP Formation ouvre la séance à 13 h 35.

Il présente tout d'abord aux membres de la CFVU le nouveau directeur du CROUS, **M. BRUANT**, et lui souhaite la bienvenue.

I APPROBATION DE PROCES-VERBAL

PV de la CFVU du 7 février 2019

La CFVU approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 février 2019.

II ACTUALITES

Le VP Formation expose les points d'actualité suivants :

1) JPO à AMU

Les Journées Portes Ouvertes (JPO) se sont tenues les 2 et 6 mars 2019 derniers sur la plupart des sites d'AMU. A l'ESPE, la JPO a eu lieu le 6 février ; à l'IAE, le 7 février ; à l'IUT sur le site de Luminy, le 30 janvier et à Gap, le 27 février.

M. Pasquinelli pour l'IUT, **M. Parsiegla** pour Polytech et **M. Georgelin** pour l'UFR SCIENCES font part des bons déroulement et fréquentation à ces journées sur leurs sites respectifs.

2) Cité de l'innovation et des savoirs d'AMU

L'inauguration de la Cité de l'innovation et des savoirs d'AMU aura lieu le 13 mars 2019 à 14 h.

3) Business Game By night

Le Business GAME By night, évènement organisé dans le cadre du site académique Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM), se tiendra les 20 et 21 mars 2019 à l'Îlot Bernard Du Bois à Marseille.

4) Printemps des associations

Mme Delorge indique que le Printemps des associations aura lieu du 21 mars au 11 avril 2019 :

- le 21 mars sur le site Schuman,
- le 26 mars sur le campus de Luminy,
- le 3 avril sur les sites de la Timone et de l'Îlot Dubois,
- le 4 avril sur les sites de la Canebière et St Jérôme,
- le 11 avril sur le site de St Charles.

Des petits déjeuners seront offerts sur certains sites délocalisés afin d'informer les étudiants des manifestations qui se dérouleront sur les différents campus, où un buffet leur sera également proposé.

5) Installation de l'Institut WUT-AMU

Une délégation d'AMU s'est rendue en Chine le 28 février 2019 pour visiter le site de Wuhan où l'Institut Aix-Marseille Université a été installé au sein de l'Université Technologique de Wuhan (WUT) et développera, à partir de la rentrée 2019, les parcours de licence « Biologie cellulaire » et « Microchimie » et les mentions de masters « Immunologie » et « Microbiologie ».

M. Koubiti demande si des personnels d'AMU iront enseigner en Chine.

Le VP Formation répond que ce projet d'institut est financé pour la plus grande partie par le partenaire chinois et s'agissant de délocalisation de diplômes nationaux accrédités par AMU, il est nécessaire que des interventions soient assurées par des enseignants-chercheurs d'AMU en présentiel ou à distance. Il est par ailleurs prévu la mise en place d'un processus afin que des enseignants locaux puissent également effectuer ces enseignements.

III PRESENTATION

Journée internationale des droits des femmes : les inégalités femmes-hommes

Mme Rousset-Gauttier indique tout d'abord que Mme Lecuyer, Vice-présidente déléguée à l'égalité femmes - hommes et la lutte contre les discriminations, est absente à la CFVU d'aujourd'hui, en raison des événements qu'elle organise sur les différents sites d'AMU à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme et de la semaine internationale contre le racisme et l'antisémitisme.

Mme Rousset-Gauttier présente ensuite le bilan des actions contre les inégalités femmes-hommes et, plus particulièrement, celles en faveur des étudiants dans le cadre de cette journée du 8 mars (voir annexe 1).

Elle fait également part des vifs remerciements de Mme Lecuyer à toutes celles et ceux qui œuvrent depuis 2013 à l'organisation des vingt à trente événements par an en faveur de l'égalité femmes-hommes et, plus récemment, en faveur de la lutte contre les discriminations.

Pour conclure, elle informe les membres de la CFVU d'événements organisés à AMU ce 8 mars :

- à la bibliothèque universitaire (BU) de Saint Jérôme, un atelier de sensibilisation sur les contributions sur Wikipedia où seulement 10 % des articles sont rédigés par des femmes ;
- à la MMSH, une journée d'études sur les « Genre et générations – Mises en mots et en images » avec entre autres, un travail sur les « Femmes kabyles et le cinéma nord-africain » ;
- en ALLSH, la projection de courts-métrages qui questionnent sur les regards que nous portons les uns sur les autres et qui feront l'objet d'un vote pour élire le film du jour ;
- deux expositions, l'une à la BU des Fenouillères sur « Les grandes résistantes contemporaines » et l'autre, au service commun de documentation de Gap sur les « Championnes françaises d'exception ».

A la demande d'explications du **VP Formation** sur l'expérimentation réalisée à l'UFR SCIENCES, **Mme Rousset-Gauttier** précise qu'il s'agit de mettre en place un plan d'actions spécifiques à la composante. A titre d'exemple, dans le cadre de la journée internationale des femmes et des filles de science, une action de sensibilisation en février dernier s'est traduite par la promotion des femmes exerçant un métier scientifique, physicienne ou souffleuse de verre notamment.

Le VP Formation fait remarquer qu'AMU est un établissement investi et actif dans ce domaine, même s'il reste beaucoup à faire.

Intervention de M. Belhadj au nom de l'UNEF

Suite à la lecture de la motion (voir annexe 2) de **M. Belhadj**, le **VP Formation** répond que ses demandes, comme féminiser le nom d'amphithéâtres d'AMU, ne peuvent être actées par un vote en CFVU aujourd'hui. Il propose cependant de solliciter la Vice-présidente, Mme Lecuyer, à ce sujet et d'en faire part également en réunion de gouvernance.

Il remercie M. Belhadj pour l'attention qu'il porte à cette journée et au bien-être des femmes en général.

M. Georgelin fait remarquer qu'une analyse est en cours à l'UFR SCIENCES sur les recrutements des étudiants en licences et en masters afin de s'assurer qu'aucune discrimination négative n'est réalisée de manière inconsciente, en collaboration avec Mme REGNER, directrice du centre des Sciences sociales de l'UFR SCIENCES et responsable de l'équipe Cognition et neurosciences sociales. Les enseignants concernés pourront être ainsi avertis au moment de la campagne des candidatures sur Ecandidat.

Mme Brandt-Pomares ajoute que, dans la formation des enseignants, l'une des préoccupations de l'ESPE est d'essayer de repérer très tôt les stéréotypes qui pourraient conduire à ses discriminations inconscientes.

IV VIE ETUDIANTE

Le VP Formation signale le report du point sur « Les dispositifs AFEV » à la CFVU du mois d'avril.

1) Charte de l'étudiant

M. Egea rappelle tout d'abord qu'un groupe de travail (GT) a été mis en place au début de l'année 2018 afin de rédiger une charte de l'étudiant et il remercie tous ses membres pour leur participation.

Il ajoute qu'à la suggestion du VP Formation, ce GT s'est rapproché du GT « Incivilités » piloté par M. Correia, Vice-président délégué à la santé et sécurité au travail, pour aboutir à la rédaction de cette charte de l'étudiant, le travail réalisé par chacun de ces deux GT s'avérant concordant.

M. Correia précise que le CHSCT a décidé de constituer un GT « Incivilités » suite à des problèmes rencontrés dans le courant de l'année 2017 par des agents administratifs dans des services de scolarité et par des jeunes enseignants. Il tient à remercier également tous les participants de ce GT pour le travail déjà effectué et qui reste encore à réaliser.

Pour prévenir ces problèmes d'incivilités, le GT a estimé important que l'ensemble des étudiants et des personnels aient connaissance des comportements autorisés et ceux interdits ou non souhaités au sein de l'université.

Trois documents vont ainsi être proposés à partir du mois d'avril :

- un Powerpoint qui pourra être diffusé en début d'année par les composantes et qui rappelle un certain nombre de règles et des dispositifs qui existent déjà au sein d'AMU, comme la lutte contre le harcèlement ou l'égalité femmes-hommes, par exemple ;
- un triptyque « Bien vivre ensemble à AMU » qui va être soumis en réunion de gouvernance le 2 avril prochain et qui sera distribué à l'ensemble des personnels et enseignants ;
- et cette charte de l'étudiant.

M. Egea ajoute que la jonction de ces deux GT s'est effectuée sur le constat que certains comportements étudiants qui constituent un trouble au bon fonctionnement de l'université et relèvent de la section disciplinaire pouvaient avoir également un lien avec les conditions de travail des personnels et servir spécifiquement de base pour l'objet du GT « Charte de l'étudiant ».

Il présente ensuite le document et précise que cette charte, lue et signée par les étudiants au moment de leur inscription, consiste en un engagement moral de leur part de respecter certains principes et valeurs, mais non sanctionnable juridiquement (voir annexe 3).

Le VP Formation remercie M. Egea et M. Correia pour tout leur travail et demande aux membres de la CFVU s'ils ont des commentaires ou des questions.

En plus de remarques sur l'usage de la majuscule ou des ponctuations à revoir, **M. Collomp** propose d'apporter les modifications suivantes :

- au point I. du premier paragraphe, écrire « [...] plusieurs textes [...], portés à la connaissance de l'étudiant [...] » plutôt que « remis à l'étudiant » qui a une connotation physique, alors que la tendance va plutôt vers la dématérialisation des documents ;
- en page 2, point II, à la première phrase du premier paragraphe, déplacer « grâce à ce savoir-être » en fin de cette phrase pour une meilleure compréhension.

A la remarque de **M. Egea** concernant l'oubli de changement du titre suggéré en réunion de gouvernance en « Charte de l'étudiant et du stagiaire en formation continue », le **VP Formation** signale qu'il avait été finalement décidé l'intitulé « Charte de l'usager ».

Concernant la phrase « Il est attendu de votre part un comportement d'adulte responsable » sur le Powerpoint du GT « Incivilités » destiné à être présenté dans les composantes, **M. Koubiti** trouve gênant de demander à un étudiant âgé de moins de dix-huit ans, âge de la majorité en France, d'avoir un comportement d'adulte, même s'il comprend et est favorable à cette démarche.

A la proposition de **M. Egea** d'indiquer plutôt « usager responsable », **M. Kane** signale qu'un étudiant ne sait pas ce qu'est un « usager » et il ne se considèrera pas concerné par cette charte sans explication préalable.

M. Valerio estime qu'un comportement « adulte » n'est pas lié à l'âge d'une personne.

Le VP Formation propose plutôt d'écrire « comportement responsable » sur le Powerpoint du GT « Incivilités » et pour le titre « Charte de l'étudiant et du stagiaire ».

M. Belhadj trouve ce titre un peu lourd et estime important qu'un étudiant connaisse le terme « usager », utilisé couramment dans les autres services publics et suggère de donner cette information aux lycéens lors des journées de prérentrée de première année.

Le VP Formation n'abonde pas en ce sens pour une meilleure compréhension de tous les étudiants.

Mme Fabbe-Costes estime qu'il faudrait indiquer « de l'étudiant et de l'étudiante ».

M. Collomp propose pour un souci de clarté, que le terme « usager » remplace le mot « étudiant » pour ne pas écrire à chaque fois « étudiant et stagiaire » dans tout le texte.

M. Koubiti demande si un personnel enseignant d'AMU qui souhaite passer l'HDR (habilitation à diriger des recherches), s'inscrit et devient donc étudiant devra également signer cette charte.

M. Collomp répond qu'un enseignant l'a déontologiquement signée en intégrant la fonction publique et **le VP Formation** qu'une personne de soixante-deux ans qui s'inscrit en DAEU, devra la signer également.

M. Egea ajoute qu'il n'est pas contradictoire qu'un maître de conférences d'AMU, qui a des obligations de par son statut et qui n'est pas encore HDR, soit également soumis à cette charte, sachant que deux sections disciplinaires existent au sein d'AMU, l'une compétente à l'égard des usagers et l'autre à l'égard des personnels enseignants.

Il rappelle que ce texte est plus un engagement moral que juridique.

A la proposition de « Charte étudiante » pour le titre par **Mme Americi** pour régler le problème d'accord en genres, **M. Collomp** répond qu'un adjectif et un nom n'ont pas le même statut.

A la remarque de **Mme Tardif** d'avoir à remplacer dans tout le texte, « les étudiants » par « les étudiants et stagiaires », **M. Collomp** indique avoir proposé d'utiliser le terme « usagers ». **Le VP Formation** abonde en ce sens et ajoute que, la première fois, il faudra préciser que les étudiants et stagiaires seront par la suite qualifiés d'usagers.

Mme Fabbe-Costes estime, en tant qu'enseignant-chercheur, que cette charte est une excellente initiative et qu'elle devrait être facilement accessible et visible sur le site de l'Université afin de pouvoir se référer si besoin à tous les dispositifs existants à AMU via les liens hypertextes indiqués dans le document.

M. Collomp ajoute qu'elle comble également un vide dans le règlement intérieur de l'Université.

Mme Brandt-Pomares trouve dommage de ne pas faire apparaître également « les étudiantes » dans un tel texte et propose de faire usage de l'écriture inclusive.

M. Collomp signale préférer « étudiant, étudiante et stagiaire » à l'écriture inclusive, sachant qu'une circulaire du Premier Ministre est parue pour lutter contre cette écriture inclusive dans les textes administratifs (Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes).

Mme Fabbe-Costes est favorable à cette proposition et à l'utilisation ensuite du terme « usager » pour résumer les trois termes.

Après quelques échanges afin d'assurer la représentation des étudiants et stagiaires des deux sexes, le **VP Formation** propose l'utilisation de l'écriture inclusive et du pluriel. Le titre « Charte des *étudiant.e.s et stagiaires* » est finalement retenu.

A l'interrogation de **M. Koubiti** sur l'obligation que cette charte soit « lue et signée par les étudiants », écrit au premier paragraphe, **Mme Tardif** répond qu'un document doit être lu avant de le signer.

M. Egea indique que cette charte devant être dématérialisée, il est envisagé de devoir faire défiler le texte à l'écran jusqu'à la fin avant de pouvoir la signer électroniquement ou la valider, sachant qu'elle ne sera certainement pas lue par les étudiants.

M. Collomp estime que d'un point de vue temporel, cette charte sera plutôt « destinée à être » lue.

M. Koubiti demande si cette charte sera à signer à chaque inscription ou une fois par cycle. **M. Egea** répond plutôt à chaque inscription administrative.

Avant de passer au vote, le **VP Formation** récapitule les modifications à apporter sur le texte de la charte :

- le titre devient « Charte des étudiant.e.s et stagiaires » ;
- au premier paragraphe, ajouter « [...] charte, *destinée à être lue et signée par les étudiant.e.s et stagiaires, ci-après dénommés « usager.s »* [...] » ; et ensuite remplacer dans tout le texte, « étudiant » par « usager » ;
- au point I. du premier paragraphe, écrire « [...] plusieurs textes [...], *portés à la connaissance de l'étudiant* [...] », plutôt que « *remis à* » qui a une connotation physique alors que l'on tend vers la dématérialisation des documents ;
- en page 2, point II. à la première phrase du premier paragraphe, de déplacer « grâce à ce savoir-être » en fin de cette phrase pour une meilleure compréhension.

Vote

Compte tenu des modifications indiquées ci-dessus, la CFVU émet un avis favorable à l'unanimité à la charte de l'étudiant, présentée en annexe 3 au présent procès-verbal.

3) Challenge Pix : règlement du concours

M. Lhotte, en charge du déploiement de Pix à AMU, présente le challenge Pix et son règlement (annexe 4).

Pix est une plateforme d'évaluation, de développement et de certification des compétences numériques en ligne créée en 2017 par le Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) en collaboration avec le Centre national d'enseignements à distance (CNED), le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et l'université de Strasbourg. Ce dispositif vient remplacer le C2i niveau 1 avec une approche pédagogique différente.

Le challenge Pix, ouvert à tous les étudiants d'AMU, a pour objectifs, entre autres, de mesurer et d'élever le niveau de compétences numériques des étudiants et de promouvoir cette nouvelle certification auprès de toute la communauté AMU en proposant une pédagogie par le défi.

Le concept repose sur deux phases : une phase de présélection, pendant laquelle tous les inscrits capitalisent des points en relevant des défis en ligne et à distance autour de seize compétences, puis une phase finale où les cent vingt-huit meilleurs candidats s'affronteront en présentiel le 4 avril lors d'une épreuve de deux heures sur les deux sites d'Aix et Marseille répartis dans les bibliothèques.

Les résultats seront annoncés le 5 avril lors d'une cérémonie de remise des prix organisée au Pharo où les seize lauréats recevront alors des récompenses en lien avec le numérique. La MGEN ainsi que le Groupement d'intérêt public (GIP) Pix sont partenaires de ce challenge.

Les inscriptions sont ouvertes depuis quatre jours et cinquante-cinq inscrits ont déjà été comptabilisés avant même le lancement de la campagne de communication (affiches, flyers...), ce qui peut présager d'un accueil positif du challenge auprès de la communauté.

Le **VP Formation** salue le travail accompli et remercie M. Lhotte pour son implication dans ce projet qui contribue au déploiement de Pix à AMU. S'agissant du règlement, il précise qu'en présence d'ex aequo, ceux-ci seront départagés sur le temps de réponse aux défis.

M. Collomp fait part de quelques remarques de forme (ponctuation, typographie, ...) et demande des précisions dans le cas où il y aurait plus de deux ex aequo. **M. Lhotte** précise que le critère de temps sera retenu uniquement pour l'épreuve finale. Lors de la première sélection, en présence d'ex aequo, un peu plus de cent vingt-huit candidats pourraient alors être retenus pour la finale du 4 avril.

M. Koubiti s'interroge sur quelques points bien décrits dans le règlement, puis demande des explications sur le terme « ludification » employé par M. Lhotte dans sa présentation. Ce dernier répond qu'il s'agit de l'apprentissage

par le jeu. Le **VP Formation** souligne également l'utilisation par M. Lhotte d'un vocabulaire nouveau quand il parle d'« illectronisme ».

A la question de **M. Pasquinelli** sur le devenir du C2i, **M. Lhotte** répond que le Pix se substitue uniquement au C2i niveau 1, le niveau 2 subsiste en l'état.

Vote

Sous réserve des modifications de formes sollicitées par M. Collomp, la CFVU émet un avis favorable à l'unanimité au règlement du concours « Challenge Pix », présenté en annexe 4 au présent procès-verbal.

4) Projets FSDIE

Mme Delorge présente les conclusions des commissions des 27 et 28 février 2019 sur les projets d'initiative étudiante sollicitant le FSDIE (voir annexe 5).

Elle indique que soixante-quatorze projets ont été financés pour un montant de 139 277 euros, sur les soixante-dix-sept présentés.

Le VP Formation fait remarquer, vu le nombre important de projets présentés par rapport aux années précédentes, qu'un suivi devra être réalisé afin de savoir si le budget alloué sera suffisant pour cette année civile.

Mme Delorge rappelle que de nombreuses associations renouvelant leurs bureaux à la rentrée universitaire, le nombre de projets déposés en septembre a été par contre assez faible.

Aux interrogations de **M. Collomp** sur quelques projets, **Mme Delorge** répond que certains ont eu leur subvention augmentée afin de dupliquer leur animation sur un autre site dans le cadre du Printemps des associations. Elle ajoute que le projet de « Guide des associations » a pour objet la présentation des différentes associations en prévision de ce même évènement, dont la maquette devra être soumise au comité de lecture.

Avant de passer au vote, **le VP Formation** tient à féliciter les membres de la commission FSDIE projets pour tout le travail accompli.

Vote

La CFVU approuve à l'unanimité les avis des commissions FSDIE projets des 27 et 28 février 2019, présentés en annexe 5 au présent procès-verbal.

V FORMATION / PEDAGOGIE

1) Création du DIU « Enseigner l'informatique au lycée »

Le VP Formation précise qu'il s'agit du diplôme inter universitaire « Enseigner l'informatique au lycée » (DIU EIL) que devront délivrer tous les établissements afin de pouvoir former les enseignants en informatique de classes de première et de terminale à la nouvelle spécialité du baccalauréat « Numérique et sciences informatiques » (NSI).

M. Collomp expose les éléments du rapport de Mme Brandt-Pomares et de sa propre expertise concernant la création de ce DIU (voir annexe 6).

Il ajoute que la formation de quatre groupes d'environ vingt-quatre enseignants chacun est prévue dont le coût sera couvert par une dotation du rectorat. L'avis global donné pour ce DIU est favorable sous réserve de quelques remarques formelles :

- pour les **Objectifs généraux**, reformuler la notion ambiguë de « *futurs enseignants* » en « *enseignants appelés à prendre en charge* » s'agissant déjà d'enseignants en « Informatique et sciences du numérique » (ISN) du secondaire ;
- ajouter dans le **Positionnement dans l'offre**, que ce « *diplôme tient à la demande du ministère de compléter l'offre de formation des enseignants de l'académie d'Aix-Marseille assurée par les UFR SCIENCES, ALLSH, FSS et ESPÉ* ». Dans l'**Adossement à la recherche**, faire mention des laboratoires de rattachement des enseignants en charge de la formation et dans les **Partenariats académiques**, « *Avignon Université* » qui apparaît dans l'équipe pédagogique ;
- concernant les **contenus de la formation**, signaler que les thématiques abordées pourraient porter sur des disciplines utilisant des concepts relevant de l'informatique, notamment des bases de données (économie, biologie, sociologie, géographie) ;
- sur les **compétences à acquérir**, une approche pédagogique dans les interventions (didactique, épistémologie) est préconisée par le programme de cette option.

M. Georgelin précise que le programme de ce DIU est élaboré au niveau national et qu'il s'adresse à des enseignants en informatique du secondaire. Il fait remarquer que ces enseignants assuraient 1,5 h d'ISN par semaine en terminale, alors qu'ils devront à la rentrée prochaine assurer 4 h en première et 6 h en terminale dans trente-huit lycées, après avoir suivi les enseignements de ce DIU durant les prochaines vacances scolaires, de Pâques et d'été. Il ajoute que cette formation prévue pour une centaine d'enseignants n'est programmée que pour cette année.

A la question du **VP formation** sur la suite donnée à cette formation, **M. Georgelin** répond que l'ouverture d'un CAPES d'informatique est envisagée. **Mme Brandt-Pomares** ajoute effectivement que l'Université prendra le relais, sachant qu'une option informatique existe déjà dans le CAPES de mathématiques porté par l'UFR Science et l'ESPE.

M. Collomp et **M. Georgelin** tiennent à souligner la réactivité et tout le travail effectué par les enseignants du département informatique pour la mise en place très rapide de ce DIU en lien avec le rectorat.

Le VP Formation ajoute que le programme de ce DIU en sciences informatiques est très ambitieux et dense et qu'il n'a rien à voir avec les compétences numériques évaluées par le Pix.

Mme Brandt-Pomares abonde dans le sens de M. Georgelin et tient à souligner que le Ministère de l'éducation nationale a pensé « enseignement supérieur » pour la formation continue de ses enseignants, ce qui est plutôt nouveau et positif.

Vote

Sous réserve des modifications proposées par M. Collomp, la CFVU émet un avis favorable à l'unanimité à la création du DIU « Enseigner l'informatique au lycée », présenté en annexe 6 au présent procès-verbal.

2) Bilan 2018/2019 des candidatures Ecandidat

Mme Atlan présente un bilan de la campagne des candidatures effectuées sur Ecandidat pour l'année universitaire 2018/2019 (voir annexe 7).

Elle tient à préciser qu'un travail important a dû être effectué en amont pour paramétrer la nouvelle offre de formations d'AMU et modéliser les commissions de recrutement.

Elle ajoute que la campagne Ecandidat pour 2019/2020 est ouverte depuis le mois de janvier et que l'application est désormais disponible en langue anglaise.

Le VP Formation remercie Mme Atlan pour cette présentation très intéressante.

Considérant le nombre très important des dossiers traités, les candidatures étant réalisées pour l'essentiel entre mars et juin, **M. Collomp** estime qu'une réflexion devrait avoir lieu sur la fonction des commissions pédagogiques et plus particulièrement de leur président. Il souligne l'insuffisance du volume des quarante-huit heures pouvant être accordées au maximum à un président de commission pédagogique en équivalence de service pour le traitement de ces candidatures.

Le VP Formation répond que des dérogations sont possibles.

M. Valério demande la confirmation que ce bilan ne concerne pas les candidatures sur Etudes en France.

Mme Atlan répond par l'affirmative, mais précise que certains candidats doublent leur candidature sur les deux outils pour augmenter leur chance d'intégrer une formation et une attention particulière doit être apportée aux réponses effectuées dans ces cas-là.

M. Valério estime alors que les heures passées sur les dossiers d'Etudes en France sont également à prendre en compte, sachant que pour certaines composantes, cette durée est comparable à celle sur Ecandidat.

Mme Almeras signale qu'une présentation du bilan sur Etudes en France va être réalisée dans le point suivant à l'ordre du jour.

M. Koubiti demande si l'augmentation des frais d'inscriptions des étudiants extracommunautaires ne va pas engendrer une diminution du nombre de candidatures des étudiants étrangers.

Mme Fabbe-Costes considère également qu'il y aura un fort impact dans la future campagne de recrutement.

Mme Atlan abonde en ce sens et précise qu'Etudes en France concerne les primo-entrants des quarante-deux-pays concernés par cette procédure. Les candidats étrangers des autres pays à un diplôme autre qu'en première année, doivent passer par Ecandidat.

A la demande de précisions de **Mme Fabbe-Costes** sur le nombre des vœux par composante, **Mme Atlan** répond qu'il s'agit de l'ensemble des vœux par composante pour toutes les formations gérées par Ecandidat, y compris quelques DU, sachant que cet outil n'est pas déployé de la même façon dans toutes les composantes.

Mme Fabbe-Costes se demande si ces données globalisées au niveau d'AMU peuvent être détaillées par composante afin de connaître le nombre de vœux formulés, le nombre de dossiers complets déposés et *in fine* le nombre d'inscriptions administratives finalisées, par exemple.

Mme Atlan précise que les confirmations suite aux avis favorables varient plutôt en fonction des niveaux des formations et indique, de mémoire, environ 4 000 désistements ou de non réponses. Le nombre réel d'inscrits est plus compliqué à déterminer en raison du nombre assez important d'inscriptions en présentiel, qui fausse ce chiffre.

Sur le top 20 des formations par nombre de vœux pour toute AMU, **Mme Fabbe-Costes** est ravie de constater que cinq masters de la FEG sont en pole position, mais est très étonnée de ce palmarès, sachant la difficulté à recruter dans certains masters.

Mme Atlan indique que dans ce graphique, tous les vœux réalisés mais pas forcément finalisés sont comptabilisés.

M. Koubiti s'étonne de la présence du master 2 « Droit des affaires ». **Le VP Formation** répond qu'il bénéficie d'un régime dérogatoire et que cette situation devrait perdurer.

3) Commissions pédagogiques

o Bilan annuel des candidatures 2017/2018 et 2018/2019

Mme Almeras précise tout d'abord que le bilan, qui va être exposé par M. Juvénal, porte sur les candidatures gérées par les commissions pédagogiques pour les années universitaires 2017/2018 et 2018/2019.

En effet, le bilan de 2017/2018 n'avait pas été présenté car la réforme du master en 2017 a modifié le périmètre des commissions pédagogiques et a nécessité une mise à jour du guide AMU de ces commissions, qui vient d'être finalisé et fera l'objet du point suivant.

Elle ajoute que ce bilan concerne douze composantes, en dehors de l'UFR Odontologie et POLYTECH qui n'ont pas de commissions pédagogiques et de l'OSU qui avait répondu seulement pour 2018/2019.

M. Juvenal indique avoir élaboré ce bilan à partir des réponses transmises par chaque composante et qu'il montre les évolutions chiffrées sur ces deux années, où l'OSU n'apparaît donc pas.

Il fait part ensuite des éléments de ce bilan (voir annexe 8).

Il fait remarquer la forte diminution en 2018/2019 du nombre total des dossiers des candidatures via Etudes en France examinés par les commissions pédagogiques. Il explique que, pour cette campagne, les formations affichées sur la plateforme étaient en cours d'accréditation et le message « Formation proposée sous réserve d'autorisation d'ouverture à la rentrée 2018 par le MESRI » indiqué au niveau de chaque diplôme concerné, a dû décourager de nombreux candidats.

Concernant les faibles nombres des candidatures étrangères en DUT, **M. Valério** explique que le réseau national des IUT gère ces candidatures en fonction des accords existants avec les différents pays et les répartit ensuite dans les IUT. Elles n'apparaissent donc pas dans ce bilan.

Concernant les candidatures en masters, **M. Juvenal** précise que les données indiquées par les composantes doivent prendre en compte également les candidatures examinées par les commissions d'admission des formations et pas seulement celles qui relèvent des commissions pédagogiques.

Mme Almeras signale qu'à la publication en 2017 du décret sur les masters avec la mise en place de la sélection en master 1, a été considéré peut-être à tort que la notion de domaines compatibles n'était plus à prendre en compte. Ainsi, le formulaire bilan adressé aux composantes n'était sans doute plus adapté car il n'était pas demandé pour un candidat en master 1, si la licence générale dont il était titulaire, était d'un domaine compatible ou conseillé ou pas.

Sur l'évolution du pourcentage des décisions d'admission des candidatures en masters, **Mme Fabbe-Costes** s'étonne de la diminution pour les étudiants titulaires d'un diplôme de licence générale admis en master 1.

M. Juvénal l'explique par les taux en baisse des composantes qui examinent le plus grand nombre de dossiers entre ces deux années 2017/2018 et 2018/2019: ALLSH de 71 % à 33 %, ESPE de 82 % à 65 % et l'IMPGT de 40 % à 14 %.

A la question de **Mme Tardif** sur les « Autre(s) motif(s) » de refus, **M. Collomp** répond qu'il est nécessaire de formuler cet « autre motif » en cas de recours au niveau de la DAJI afin d'assurer une sécurisation juridique de l'établissement et ajoute que « Dossier irrecevable » n'est pas un motif de refus acceptable juridiquement.

M. Juvenal donne des exemples de motifs : « Projet professionnel en inadéquation avec le parcours », « Dossier incomplet » ou « Non présentation à l'entretien de sélection ».

A la suggestion de **Mme Tardif** d'établir une liste de ces motifs, **M. Collomp** répond qu'une proposition est faite dans le guide AMU mis à jour.

Le VP Formation remercie M. Juvenal pour ce bilan.

o Guide AMU des commissions pédagogiques de composante : mise à jour

M. Collomp rappelle tout d'abord que la nouvelle réglementation de 2017 modifiant les conditions d'accès en master a nécessité l'actualisation de ce guide. Pour ce faire, plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu, la première avec les composantes traitant le plus grand nombre de candidatures, ALLSH, FDSP, FEG et SCIENCES, puis avec la DAJI et le SFPC, et enfin avec les présidents des commissions pédagogiques.

Il présente ensuite le guide mis à jour qui propose un cadre commun applicable aux commissions pédagogiques et d'admission de formation pour l'examen des candidatures des étudiants titulaires du diplôme requis ou non, et notamment de celles relatives au passage de licence professionnelle en master 1 (voir annexe 9).

M. Koubiti estime qu'il serait utile, au premier paragraphe, de développer l'acronyme « CEVU » qui n'est sans doute pas connu de tous.

Concernant l'annexe 2 – Grille de lecture des motifs de refus des candidatures, **Mme Tardif** demande la confirmation qu'il n'y a plus que deux éléments d'appréciation concernant l'« autre motif ». **M. Collomp** répond par l'affirmative,

même si d'autres cas de figures pourraient exister. Il indique que cette grille a pour vocation à aider le travail des personnels administratifs des scolarités.

M. Pasquinelli signale un retour à la ligne en trop dans la première cellule « Commentaires » de ce tableau.

Le VP Formation rappelle qu'il existe, d'une part, une liste des mentions du diplôme national de licence compatibles avec les mentions du diplôme national de master, fixée par l'arrêté du 6 juillet 2017 et d'autre part, la liste des mentions de licences conseillées, qui a été votée en CA. Lorsqu'un étudiant est titulaire d'un diplôme de licence ne faisant partie d'aucune de ces deux listes, sa candidature relève de la commission pédagogique.

M. Collomp abonde dans ce sens sachant que certaines listes de mentions de licences conseillées seront sans doute à revoir dans la prochaine campagne.

Mme Americi demande si l'objet du tableau est également de permettre aux scolarités d'alerter si un motif utilisé ne correspond pas à l'un de ceux préconisés et ainsi d'accélérer les prises de décisions finales du président.

M. Collomp abonde en ce sens considérant l'obligation de respecter les délais du « silence vaut accord ».

Concernant le « Niveau de langues, en lien avec la formation, jugé insuffisant » dans le tableau, **M. Koubiti** demande si le cas d'une formation dispensée en anglais entre également dans cette catégorie. **M. Collomp** répond par l'affirmative.

Concernant le paragraphe sur la compatibilité des domaines en fin de page 4 paragraphe IV-1-1), **Mme Tardif** indique qu'il n'est pas fait mention des parcours de licences. **M. Collomp** répond qu'il peut en être fait référence dans la liste des licences conseillées, approuvée chaque année par le CA, comme indiqué dans le paragraphe au-dessus.

Mme Almeras demande à **Mme Tardif** si elle ne fait pas plutôt référence à la grille de correspondances élaborée par chaque composante déclinant les formations compatibles avec chacune de leurs mentions, comme écrit en page 5 du paragraphe IV-1-3). **Mme Tardif** répond par l'affirmative.

Le VP Formation tient à remercier la DEVE pour le travail important réalisé pour la mise à jour de ce guide. Il signale que, concernant la Formation continue, les candidatures sont gérées par une commission pédagogique-SFPC spécifique dont le dispositif fera l'objet d'un prochain travail de la DEVE en lien avec le SFPC.

Vote

Sous réserve des ajustements demandés, la CFVU approuve à l'unanimité la mise à jour du guide AMU des commissions pédagogiques de composante, présentée en annexe 9 au présent procès-verbal.

VI QUESTION DIVERSE

M. Belhadj fait part de la forte diminution des candidatures sur Etudes en France au niveau national. A titre d'exemple, il cite la baisse de 90 % de pré-inscriptions de l'université Paris 8 et d'environ 13 % en ce qui concerne AMU.

Il rappelle la déconnexion totale entre le plan « Bienvenue en France » et la réalité financière des étudiants étrangers, notamment ceux venant d'Afrique. Il indique le montant du SMIC algérien d'environ 163 euros, soit environ 1 900 euros par an, ce qui signifie qu'il faudrait à un étudiant algérien, un an et six mois de salaire au SMIC pour payer une inscription en licence. Par ailleurs, les salaires en Algérie, étant en réalité bien souvent inférieurs au SMIC et dans d'autres pays d'Afrique, l'inexistence de SMIC viennent accentuer la précarité de ces étudiants étrangers. De ce fait, un vivier important d'étudiants étrangers préfère s'orienter vers d'autres destinations moins onéreuses, comme la Turquie par exemple.

Il rappelle et se félicite de la prise de position d'AMU à ce sujet. Toutefois, il estime regrettable que les étudiants étrangers n'en soient toujours pas informés sur le site de l'université ou sur Etudes en France. Selon lui, ce manque de communication est à l'origine de nombreux renoncements à candidater en France et il souhaite que le service de communication d'AMU remédie à cette situation rapidement.

Le VP Formation trouve le point de vue de M. Belhadj intéressant et, ce sujet ayant déjà été abordé, il considérerait que des dispositions avaient bien été prises à AMU. Aussi, il reparlera de ce point en prochaine réunion de gouvernance afin que ces étudiants puissent s'inscrire en toute connaissance de cause.

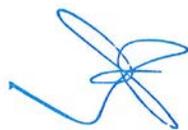
M. Collomp signale la difficulté de communiquer sur ce sujet d'actualités alors que les textes officiels ne sont pas encore publiés.

Concernant la décision d'AMU de ne pas augmenter ces frais d'inscriptions, **M. OUERFELLI** demande si AMU peut réglementairement respecter cet engagement.

Le VP Formation répond que la réglementation permet d'exonérer des étudiants, et ce dans la limite de 10 % des inscrits. Suite aux statistiques réalisées, AMU pourra respecter cette position.

L'ordre du jour étant épuisé, le **VP Formation** lève la séance à 16 h 45.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.